

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE LA PECHE**

INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE



Avertissement agricole : **Mouche de l'olive 4 ème avis. (14/11/2018)**

A l'attention des animateurs des radios locales pour diffusion :

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux, signalant la présence d'une activité importante de la mouche de l'olive à travers les sites d'observation relevant de l'INPV, en rapport avec l'augmentation des températures enregistrées au cours de ces derniers jours où le seuil de nuisibilité est largement dépassé dans plusieurs régions oléicoles.

A cet effet et compte tenu des conditions climatiques favorables et de la réceptivité des fruits aux piqûres de la mouche de l'olive, il est fort recommandé aux oléiculteurs possédant des variétés tardives, de renouveler le traitement par l'application d'un insecticide spécifique et homologué afin de préserver les olives des piqûres de ce redoutable insecte.

N.B : le respect du délai avant récolte (D.A.R) de l'insecticide utilisé est obligatoire.